

COMITE DE DIRECTION DU 30 SEPTEMBRE 2020

Présidence : Rémy FEMENIA

Membres: Yves BAZY, Thierry BRIAND, Jean Paul COURCOUX, Pierrick FAMEL, Nathalie FAUBERT Maurice JOUBIN, Alain LALLART, Jean-Yves LE DENMAT, Jean-Paul LE MEE, Marcel LE MOAL, Sophie MAUSOLE, Rémy MOULIN, Pierre-Yves NICOL, Alain OLLIVIER-HENRY, Sylvestre SALVI,

Assistent à la réunion : Jean-Michel LE COZ, David BALTASE (CTD PPF).

Approbation des procès-verbaux du Bureau du Comité de Direction du 30 juin paru le 7 juillet, du Comité de Direction du 31 juillet (PV interne), du Bureau du Comité de Direction du 24 août paru le 3 septembre, et du Bureau du Comité de Direction du 3 septembre paru le 4 septembre. Adoption à l'unanimité.

➤ **Condoléances**

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances à la famille de Maurice RENAULT, père de Michel membre du Comité de Direction de la Ligue de Bretagne.

➤ **Intervention du Président : Rémy FEMENIA**

Informations FFF – LFA

- Evoque le courrier reçu de la LFA sur les aides au titre du FFAFA pour la saison 2020-2021.

Informations LBF

- Fait part du fonds de solidarité mis au crédit des clubs.
- Evoque la remise des gourdes commandées par les clubs. Une permanence sera assurée au District pour la remise à ces clubs par Rémy FEMENIA, Thierry BRIAND, Jean-Paul LE MEE, Francis BEUREL et Nathalie FAUBERT.

Vie du District

- Evoque l'Assemblée Générale du 17 octobre 2020 organisée salle prestige à Cinéland.

- Ordre du jour :

- Accueil des clubs à partir de 8h30
- Pointage des délégués clubs
- Ouverture AG par le Président
- Présentation de la liste + vote (élection du nouveau Comité de Direction)
- Approbation des Procès-verbaux des AG du 14 juin et du 15 novembre 2019
- Rapport moral par le Secrétaire Général
- Rapport financier par le Trésorier
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des résultats financiers
- Affectation des résultats financiers
- Présentation du budget prévisionnel
- Elections des délégués des clubs de district pour l'AG de la LBF
- Vœux : la pyramide des championnats seniors masculins
- Intervention des invités
- Proclamation des résultats des élections
- Clôture de l'AG par le Président.

Les bureaux de pointage seront tenus par Alain OLLIVIER-HENRY, Nathalie FAUBERT, Pierre-Yves NICOL, Francis BEUREL, Marcel LE MOAL, Jean-Paul COURCOUX, Pierrick FAMEL, Maurice JOUBIN et Sylvestre SALVI.

- Evoque le championnat de D4.

- Fait part de la dotation d'EA Guingamp (ballons, sacs) vers les clubs du district. Le Comité valide les propositions faites par le Président FEMENIA et adresse ses vifs remerciements à EA Guingamp.

➤ Intervention du Secrétaire Général : Rémy MOULIN

- Fait part d'un courrier de demande de subvention reçu de l'Amicale des éducateurs. Le Comité émet un avis favorable à la reconduction de cette subvention.

- Notre District (arrêté au 30/09/2020)

- Les licenciés 22439 (29131).

- Evoque les règlements des compétitions organisées par le District

- Championnats seniors

Art 2 : à l'issue de la 1^{ère} phase, qualification des 3 premiers de chaque groupe pour évoluer en D4 « élite ». Ces équipes joueront dans des groupes de 6 permettant la montée en D3 à l'issue de la 2^{ème} phase. Le nombre de montées sera défini en fonction des descentes des niveaux supérieurs.

Les autres équipes évolueront aussi par groupe de 6 en D4 sans possibilité d'accession et seront reconduites la saison suivante en D4 1^{ère} phase.

Art 3 : a) Terrain

Les matches de District doivent se dérouler sur des terrains classés catégorie 6 minimum (dimension minimum 100X60 **pour les clubs évoluant en D1, pour les autres divisions il est admis de jouer sur des terrains foot à 11.**

Rayer la mention « dans les 2 cas ci-dessous, le préavis ne sera pas nécessaire... intempéries) »

c) remplacer « Tous les noms » par « Toutes les personnes »

Art 4 : Droit de participation et de qualification des joueurs

Supprimer « En aucun cas ... de la rencontre ».

Ajouter « **En D4, tout joueur disputant une rencontre le vendredi peut jouer le dimanche suivant.** »

Art 6 : A supprimer

Art 7 : Règle de classement et rétrogradation

Ajouter : « Impossibilité d'accéder à la division supérieure pour toute équipe qui a été rétrogradée la saison précédente à la demande de son club et la prise en compte du quotient comme critère de départage. »

Art 8 : A supprimer

Art 9 : A supprimer

- Coupe Ange Le Mée

Art. 3 : la Coupe du Conseil départemental se dispute par élimination **directe**, dans les conditions suivantes.

Art. 4 : 4.3) lieu des matches

Lors du tirage, le club sorti en 1^{er} reçoit sauf s'il y a 2 divisions d'écart **au minimum**, match chez le club de plus bas niveau.

Art 8 : A supprimer

Art 11.2 devient « La durée des rencontres est de 90 minutes. **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire**, les équipes se départagent suivant la réglementation des coups de pied au but, ceci pour toutes les rencontres **y compris pour la Finale.** »

Art 11.3, Art 11.4, Art 11.5 : A supprimer.

Art 13.2 : Supprimer « le club organisateur dispose également de 18 entrées gratuites. »

- Coupe du Conseil départemental

Art. 1.8 : Une des équipes finalistes porte les couleurs du conseil départemental, l'autre les couleurs du District.

Art. 3 : la Coupe du Conseil départemental se dispute par élimination **directe**, dans les conditions suivantes.

Art. 4 : 4.3) lieu des matches

Lors du tirage, le club sorti en 1^{er} reçoit sauf s'il y a 2 divisions d'écart **au minimum**, match chez le club de plus bas niveau.

Art 8 : Suppression

Art 11.2 : La durée des rencontres est de 90 minutes. **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire**, les équipes se départagent suivant la réglementation des coups de pied au but, ceci pour toutes les rencontres **y compris pour la finale**.

Art 11.3, Art 11.4 Art 11.5 : A supprimer.

Art 13.2 : Supprimer « le club organisateur dispose également de 18 entrées gratuites. »

- Championnat Seniors Futsal

Art 1 : Ajouter : Les engagements d'un club ne sont pris en considération que s'il est à jour financièrement au 30 juin vis-à-vis de la ligue et du district.

- Coupe départementale Futsal

Art. 3 : Ajouter : Les engagements d'un club ne sont pris en considération que s'il est à jour financièrement au 30 juin vis-à-vis de la ligue et du district.

- Challenge du District

Art 1.4) : Remplacer 15 récompenses par 18 récompenses.

Art 3.1.4) Classement se fait par addition de point décomptés selon les règles applicables dans les championnats organisés par le district : Victoire 3 points – match nul : 1 point – défaite : 0 point.

En cas de forfait il sera retiré 1 point. Une rencontre se soldant sur un score de parité, il est procédé à une séance de tir au but en vue d'établir le classement final, le gagnant bénéficie d'un point supplémentaire.

Art. 4.4 : A supprimer

Art 11.2 : La durée des rencontres est de 90 minutes. **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire**, les équipes se départagent suivant la réglementation des coups de pied au but, ceci pour toutes les rencontres **y compris pour la finale**.

Art. 11.3.1 : A supprimer

Art15.2 : A supprimer

- Championnat seniors féminin

Art. 1 : Les règlements généraux de la LBF sont applicables aux compétitions féminines.

Supprimer « rappel... Seniors F ».

Art 5 : 1^{ère} phase de septembre à décembre

D1 avec 1 poule de 7 équipes (matches aller) avec 1 descente

D2 avec 2 poules de 6 équipes (matches aller) avec 2 montées par poule

2^{ème} phase de janvier à mai

D1 avec 10 équipes (matches aller) avec 1 montée en R2, 2 descentes

D2 avec 1 poule de 9 équipes (matches aller) avec 2 montées. Des modifications pourront intervenir en fonction des équipes engagées.

Au vu des engagements, les poules de D1 et D2 seront constituées.

Art. 6 : Supprimer les spécificités.

Art. 8 : Supprimer « article 86...de la rencontre ».

Art 9 - Art. 11 - Art. 12 : A Supprimer

Championnat jeunes :

- Coupe Jean TRICOT U18

Art 3-3-2 A supprimer

- Coupe Crédit Agricole U17

Art 3-3-2 A supprimer

Art. 7 : A supprimer

Art. 11 : A supprimer

- Coupe Crédit Agricole U16

Art 3-3-2 A supprimer

- Coupe Crédit Agricole Yvon SERADIN U15

Art 3-3-2 A supprimer

Art.7 : la durée des rencontres est de 80 minutes (2X40 minutes), pas de prolongations à la fin du temps règlementaires. **En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but.**

Art 10.4 : ajouter : « ... les deux clubs pour les compétitions propre **hors finale**,barème »

- Coupe Intersport U14

Art 3-3-2 A supprimer

➤ **Intervention du Trésorier : Thierry BRIAND**

- Rend compte du bilan financier du District de la saison écoulée arrêté au 30 juin 2020.
- Fait un point sur les finances.
- Evoque la situation de certains clubs.

➤ **Intervention des Présidents de commissions :**

Foot Animation : Jean-Michel LE COZ

Fait un point sur l'état des licenciés au 30 septembre et l'obligation d'être licencié pour participer aux plateaux.

U13 : 170 équipes (+ 6), U11 : 198 (-2).

Foot rue U11 : matches en extérieur

Fait un bilan des actions départementales et évoque les lieux éventuels des finales et JND.

Jeunes : Yves BAZY

- Evoque le Championnat

National : 2 équipes

Régional : 37 équipes (saison 2019/2020 37 équipes)

Départemental : 158 équipes (saison 2019/2020 – 161 équipes).

Opération « cartons verts », mise en place sur la catégorie U14 à partir de la 2ème partie de la 1ère phase.

Sportive – Coupe : Jean-Yves LE DENMAT

- Présente le vœu sur la pyramide des championnats seniors masculins qu'il présentera lors de l'AG du 17 octobre.

- Evoque les engagements en Coupes

Ange Le Mée : 166 clubs,

Conseil départemental : 120 clubs.

Foot Diversifié : Jean-Paul COURCOUX

- Fait le point sur les compétitions championnats et coupes.

1 équipe en R1: St Brieuc Futsal Club Briochin

1 équipe en R2: CS Merdrignac

10 équipes en D1

11 équipes en D2. Une nouvelle équipe Loudéac osc et un retour avec Asc Sourd St Brieuc.

12 équipes engagées en coupe nationale futsal

12 équipes engagées en coupe région Bretagne futsal

12 équipes engagées en coupe départementale

Foot loisirs : 42 équipes réparties en 4 groupes.

Arbitres : Alain OLLIVIER-HENRY

- Commission Départementale de l'Arbitrage :

Effectif arbitres au 30 septembre 2020 : 287 (304 au 02/10/2019)

Examen arbitre :

23 août 2020 (organisation Ligue) : 10 candidats reçus

30 août 2020 (organisation Ligue) : 3 candidats reçus

27 septembre 2020 (organisation District) : 11 candidats reçus.

Réunion des observateurs le vendredi 18 septembre à 18h 30 au District.

- Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage :

La commission s'est réunie le mardi 8 septembre pour statuer sur les clubs en infraction.

21 dossiers d'arbitres demandant à changer de club ont été étudiés.

Au 31 août 2020, 30 clubs de ligue et 52 clubs de district sont en infraction au statut de l'arbitrage.

Challenge du District : Alain LALLART

124 équipes engagées. 19 poules de 6 et 2 poules de 5 soit 124 clubs.

Terrain : Pierre-Yves NICOL

Réunion de rentrée le 17 septembre avec une évocation des terrains à contrôler, avec des demandes de classement niveau 4. Sans oublier des terrains à voir pour valider des dossiers FAFa.

Le classement des salles pour la pratique du futsal doit émaner de la collectivité propriétaire.

➤ **Intervention du CTD PPF : David BALTASE**

- Intervention sur les Sections Sportives

Malgré les circonstances sanitaires actuelles, les sections sportives ont toutes bien reprises. Néanmoins une section étant sur 2 collèges connaît des difficultés avec 1 collège qui ne veut pas d'échanges entre les jeunes des 2 collèges.

Nous avons 2 Sections Sportives uniquement Futsal (Lamballe et Loudéac) et 4 sections filles (Dinan, Lamballe, Loudéac et Paimpol).

A noter quelques changements au niveau des cadres techniques (remplacements et nouveaux).

- Intervention sur nos détections

Reprise normale avec mise en place de double détection par catégorie, Futsal et Foot à 11 en même temps.

- Intervention sur les formations :

Beaucoup d'inscrits sur les CFF1 à venir avec Ploufragan (28 inscrits en limitant), Pordic Binic (13 inscrits) et Plouasne (14 inscrits). Bon taux de remplissage.

Le Président fait part des coûts supportés par le District pour ces sections sportives et évoque les CIP non aidées à ce jour.

➤ **Interventions :**

❖ **Rémy MOULIN**

Evoque l'Assemblée Générale Elective et donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission de surveillance des opérations électorales qui a validé la liste qu'il aura l'honneur de conduire. Il présente les personnes qui ont travaillé en amont de la constitution de la liste, ne voulant pas agir seul mais en équipe. Il a échangé individuellement avec chaque personne non retenue. Celles-ci pourront poursuivre à œuvrer au sein des commissions si elles le souhaitent.

❖ **Alain LALLART**

Dit être étonné et déçu d'avoir été évincé et croit en connaître les raisons. Il évoque un courrier adressé au Président Rémy FEMENIA sur un désaccord concernant le challenge du district la saison dernière. Il réserve sa réponse pour poursuivre ou non au sein de commissions.

❖ **Jean-Paul LE MEE**

Dit être surpris de la présence du Président de Plérin sur la liste car le club a eu des problèmes la saison dernière et reconnaît que celui-ci a bien réagi en sanctionnant de lui-même un de ses licenciés.

❖ **Sophie MAUSOLE**

Evoque sa tristesse et sa colère car les choses ne sont pas dites ou seulement à demi-mot. Elle regrette de ne pas avoir bien compris son rôle durant ce 1^{er} mandat faute d'un accompagnement à la hauteur de ses souhaits pour bien accomplir sa mission et regrette également la communication descendante et non transversale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

Le Président du District

Le Secrétaire Général

Rémy FEMENIA

Rémy MOULIN